

Paris, le 28 septembre 2000 n° 530/D130

## Formation EMPLOI, REVENUS

---

Réunion du 26 mai 2000

Compte rendu de l'examen des avant-projets  
de programmes statistiques pour 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation Emploi revenus, le 26 mai 2000

1. Le Conseil a été informé de ce que la mise en place complète de l'enquête emploi en continu sera étalée sur l'année 2001 au lieu de se faire, en une seule fois, au 1<sup>er</sup> janvier 2001. Il réinsiste sur la nécessité d'un recouvrement suffisant entre l'ancienne et la nouvelle enquête, ce qui impose une dernière enquête annuelle en 2002.
2. Le Conseil observe la concomitance entre montée en régime de la nouvelle enquête emploi et rénovation du recensement de la population. Il souhaite que l'occasion en soit saisie pour une remise à plat de l'articulation entre ces deux sources et les sources administratives, notamment pour les estimations d'emploi et l'analyse de la composition de la population active occupée.
3. Le Conseil prend note de la demande européenne d'harmonisation de l'interprétation de la notion de chômage au sens du BIT. Il souhaite que des solutions soient trouvées pour que l'objectif d'harmonisation ne compromette pas la continuité du suivi des différentes catégories de chômeurs.
4. Le Conseil, attaché à l'amélioration du suivi des salaires et du coût du travail, approuve la mise en route du nouveau dispositif d'enquêtes coût de la main d'œuvre/structure des salaires à partir de 2001, conformément au règlement européen du 9 mars 1999. Il approuve le principe de création d'un tronc commun aux deux enquêtes permettant de recalculer tous les deux ans le suivi des salaires et des charges patronales. Il note que ce nouveau dispositif conserve le principe d'une articulation avec les DADS, permettant d'alléger la charge des entreprises. Il souhaite que soit envisagé, à terme, l'élargissement du champ du dispositif aux petites entreprises.
5. Le Conseil enregistre les efforts déployés à la DARES pour le suivi des conséquences de la RTT pour la durée du travail, les salaires et le coût du travail. Il note que ce thème de la durée du travail a été retenu pour la dernière enquête complémentaire à l'enquête emploi, et souhaite la mobilisation de la nouvelle enquête emploi en continu pour le suivi de la durée annuelle du travail.
6. Le Conseil prend note de l'achèvement de la refonte de la PCS, intervenu début 2000. Il souhaite que soit bien précisé le calendrier de mise en œuvre de la nouvelle nomenclature, notamment dans les déclarations administratives [DADS, DMMO, DOETH (Déclaration sur l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)] et que soient mis à disposition les outils nécessaires à l'appropriation de la nouvelle nomenclature par ses différents utilisateurs.
7. Le Conseil prend note des perspectives de développement d'une nomenclature européenne harmonisée des catégories socio-professionnelles. Il souhaite être tenu informé des travaux préparatoires à cette nomenclature harmonisée.
8. Le Conseil se félicite des avancées constatées dans l'établissement d'un panel sur les revenus fondé sur les sources fiscales.
9. Le Conseil apprécie d'avoir été informé du programme statistique de l'UNEDIC et souhaite que la coordination de ce programme avec celui de la DARES perdure.

---

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

---

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2001 à la formation Emploi, revenus réunie le 26 mai 2000

INSEE - DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

- Département Emploi et revenus d'activité
  - Section Synthèse et conjoncture de l'emploi
  - Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus
  - Division Emploi
  - Division Salaires et revenus d'activité
- Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
  - Division Revenus et patrimoines des ménages

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

- DARES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

- Sous-direction des études statistiques - SDES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la Comptabilité publique - Bureau 3A

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT  
ET DE LA DÉCENTRALISATION

- DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES QUALIFICATIONS

- CEREQ - Observatoire des entrées dans la vie active

CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION EMPLOI, REVENUS  
- 26 mai 2000 -

---

Président : Jacques FREYSSINET, Directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales  
Rapporteur : Didier BLANCHET, chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (INSEE)

*RAPPEL DE L'Ordre DU JOUR*

I - Introduction générale (Jacques FREYSSINET)

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (Didier BLANCHET)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2001

1. Exposé synthétique (Didier BLANCHET)

2. Débat

3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :

- enquête Emploi renouvelée dans les DOM (Didier BLANCHET - INSEE)
- panel de suivi des bénéficiaires des politiques d'emploi (Serge ZILBERMAN - DARES)
- enquête Gestion de la main-d'œuvre selon l'âge (Francis VENNAT - DARES)
- enquête Motivation de l'actionnariat salarié (Paul FRANCESCHI - DARES)

IV - Thème particulier

Le programme de travail de l'UNEDIC (Bernard ERNST)

V - Projet d'avis de la formation (Marie-Hélène AMIEL)

## LISTE DES PARTICIPANTS

M.	ABID Sleim	Conseil national de la statistique - Tunisie
Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BESNARD Jean-Louis	FEN
M.	BLONDET Daniel	Ministère de l'éducation nationale
M.	CHAIGNEAU Yves	
Mme	CLOAREC Nathalie	DARES
M.	DAYAN Jean-Louis	DARES
M.	ERNST Bernard	UNEDIC
Mme	FIELD Marie	OREF-IAAT Poitou-Charentes
Mme	FILPA Catherine	OREFQ
M.	GABARET Pascal	MEDEF
M.	GRESSEL Reinhard	INRETS
M.	GURGAND Marc	CEE
Mme	KAGAN Claudine	INSEE
M.	LALOUM Jean	DREES
M.	LEFEBVRE Jean	FO
M.	LHERITIER Jean-Louis	INSEE
M.	LUBINEAU Christian	ENIM
M.	MARTINEZ Roger	DGAFF
Mme	MENNETEAU Odile	MEDEF
Mme	NORTIER Frédérique	AGIRC
Mme	PAVARD Christiane	Comité du label
M.	PROKOVAS Nicolas	ANPE
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	RIANDEY Benoît	INED
M.	ROGER Pierre	CGT
M.	ROSSIGNOL Christian	GIM
Mme	SANDOVAL Véronique	INSEE
Mme	SOLEILHAVOUP Jeanine	Secrétariat du CNIS
Mme	SORET Sophie*	INSEE
Mme	THOMAS Josette	INSEE
Mme	TOPIOL Agnès	DARES
M.	VENNAT Francis	DARES
M.	ZARATI Sassi	Institut national de la statistique - Tunisie
M.	ZILBERMAN Serge	DARES

\*Responsable de la formation à partir du 1<sup>er</sup>/09/2000

*Absents excusés*

M.	BICHOT Jacques	Université Lyon II
M.	de MARTEL Jean-François	CICS
M.	DESHAYES Gilles	DGCP
M.	ROSE José	CNRS-GREE
M.	SEVESTRE Patrick	Université Paris Val-de-Marne
M.	SIDHOUM Nadir	ANPE
M.	STRAUSS Jean-Paul	Ministère de la Culture
M.	TISSEUIL Jean-Luc	FEDEREC

Ouvrant la séance, M. FREYSSINET salue la présence de deux statisticiens tunisiens. Mme AMIEL précise que M. ZARATI, directeur de la Coordination statistique et des relations extérieures de l'Institut national de la statistique de Tunisie, et M. ABID, responsable du Conseil national de la

statistique de Tunisie récemment créé, assistent à la réunion en observateurs, dans le cadre d'un programme de coopération. Par ailleurs, et pour information, Mme AMIEL rappelle l'existence du site Internet du CNIS, dont l'adresse est : [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr).

## I - Suivi des avis donnés sur le programme 2000

### 1. Exposé synthétique

M. BLANCHET reprend les avis donnés sur le programme statistique 2000.

La **refonte de l'enquête « Emploi »** connaît un léger report de calendrier, avec un passage à l'échantillon complet à la mi-2001, tandis qu'on maintient le passage au nouveau questionnaire dès le 1er janvier 2001. En contrepartie de ce décalage, et de façon à préserver un bon recouvrement avec l'ancienne formule de l'enquête, il est prévu de mener une dernière enquête annuelle en mars 2002.

Le cahier des charges des **DADS unifiées** est en cours de finalisation, pour une soumission aux entreprises et aux sociétés de service en septembre. Le maintien de l'information au niveau de l'établissement est maintenant garanti. La montée en régime de ces DADS unifiées devant être progressive, on a prévu, dans le cadre de la refonte de leur chaîne de traitement statistique, de se concentrer à ce stade sur le traitement des informations collectées dans le cadre de la DADS actuelle. Par ailleurs, on veille aux implications éventuelles, pour les utilisations statistiques des DADS, d'un certain nombre de réorganisations institutionnelles, dont la rédaction d'un nouvel arrêté TDS et la mise en place du groupement d'intérêt public MDS.

L'application du règlement européen sur les statistiques structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre se traduit pour la France par la mise en place, à partir de 2001, d'un système pérenne d'enquêtes « **Coût de la main d'œuvre** » et « **Structure des salaires** » alternées tous les deux ans, et articulées autour d'un tronc commun. L'échantillon sera pré-tiré et pré-rempli à partir des DADS. Malgré un calendrier assez tendu, le projet sera soumis pour avis d'opportunité à l'automne.

L'évolution de l'indice du coût moyen du travail vers un **indice de prix du travail** sera notamment débattue à la prochaine réunion des directeurs de statistique sociale à Eurostat. Tandis qu'Eurostat envisage la production d'un indice européen sans représentativité nationale, l'INSEE continue à explorer la construction d'un indice national sur la base des données existantes, dont l'enquête ACEMO et le tronc commun des nouvelles enquêtes « Coût Structure ».

Le **panel européen** se poursuivra jusqu'en 2002 sous sa forme annuelle. Pour les phases ultérieures, une réflexion est en cours à Eurostat.

La valorisation du **fichier historique des demandeurs d'emploi** est désormais encadrée par une structure ANPE-DARES-INSEE, avec un groupe « Utilisation », un groupe « Produit » et un comité de pilotage réuni en mars dernier. Le dispositif sera formalisé par une convention en cours de rédaction.

Conformément au souhait de la formation pour une utilisation renforcée des fichiers administratifs, le suivi des **revenus d'activité non salariée** dans la prochaine édition du *Cahier de synthèse* s'appuiera essentiellement sur la source fiscale plutôt que sur l'enquête annuelle d'entreprise. Une expertise locale est en cours à la direction régionale d'Auvergne de l'INSEE sur la source « compte employeur et travailleur indépendant » des URSSAF.

L'échéance du début 2000 pour l'arrivée à terme de la **rénovation de la PCS** a été respectée. Le travail a débuté sur les documentations de présentation de la nomenclature, et la mise au point des outils de codification automatique pour les enquêtes. La mise en oeuvre de la nouvelle nomenclature dans les sources administratives devrait être planifiée pour 2002-2003.

Concernant la **mobilisation des sources fiscales sur les revenus**, l'opération d'appariement entre l'enquête « Emploi » et le fichier de l'impôt sur le revenu est renouvelée, et le projet d'un panel de revenus des ménages est maintenu dans le programme de travail de la division « Revenus et patrimoine des ménages » de l'INSEE.

## 2. Débat

M. RENARD souhaite que la France s'oppose au projet d'Eurostat pour un indice de prix du travail sans représentativité nationale, qui lui paraît contestable. S'agissant de la mise en place de la PCS rénovée, il s'inquiète du léger dérapage calendaire, étant donné les attentes créées par la dynamique de révision de la nomenclature.

M. RIANDEY attire l'attention sur le nécessaire équilibre à maintenir dans le plan de sondage entre les deux objectifs prévalant à la refonte de l'enquête « Emploi », à savoir mesure conjoncturelle des variations infra-annuelles et aspects structurels dans le contexte du développement de la « nouvelle économie ».

M. FREYSSINET suggère que la formation propose à l'assemblée plénière de soutenir fortement l'hypothèse d'un maintien du panel européen après 2002. Il remarque par ailleurs que l'analyse présentée du programme 2000 montre que les opérations prévues ont été effectivement réalisées, à quelques dérapages de calendrier près.

En réponse à ces observations, M. BLANCHET confirme que les représentants français, rejoints par leurs collègues allemands, sont également réservés sur le projet d'indice européen du prix du travail. S'agissant de la mise en oeuvre de la PCS rénovée, le retard relatif est parfois lié à l'évolution des différentes opérations concernées, dont l'aboutissement est lui-même différé. C'est le cas de la refonte de la chaîne de traitement des DADS, ainsi que de la rénovation de l'enquête « Emploi ». Sur cette dernière enquête, une attention particulière est effectivement portée à l'équilibre « structurel-conjoncturel ». Enfin, les perspectives pour le panel européen, dont l'intérêt est reconnu, viseraient plutôt à substituer la dimension « instantanée » à celle de « panel », avec possibilité laissée aux pays d'exploiter davantage de données administratives.

## II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2001

### 1. Exposé synthétique

M. BLANCHET passe à la présentation des huit avant-projets de programmes statistiques pour 2001, mettant l'accent sur les opérations nouvelles.

#### INSEE - Département de l'emploi et des revenus d'activité

En plus des enquêtes « Emploi » en continu et « Coût Structure » déjà évoquées, le département prévoit trois autres rénovations. La responsabilité de la refonte de l'enquête sur les collectivités territoriales est transférée à un pôle de compétence à Rennes. La refonte des DADS a pour objectif de parvenir à une exhaustivité de la source, et de développer son utilisation pour le suivi de l'emploi salarié. Enfin, la rénovation de l'enquête « Emploi » dans les DOM sera présentée en détail pour avis d'opportunité.

En lien avec ces évolutions, des travaux méthodologiques concerneront les méthodes d'estimation d'emploi et d'estimation du chômage, et les indices de salaire et de coût du travail.

Ainsi, tandis que les résultats du recensement de la population 1999 permettront d'évaluer la qualité des estimations d'emploi intercensitaires antérieures, la réflexion se poursuivra sur la prise en compte pour l'avenir de la nouvelle formule du recensement, de la montée en régime de la source EPURE, de l'expertise en cours sur l'emploi agricole et sur l'emploi non salarié, ainsi que de l'évolution de l'enquête « Emploi ». S'agissant des estimations d'emploi localisées, un audit conclura à une éventuelle réorientation du projet ESTEL.

Concernant les estimations du chômage, on statuera définitivement sur les indicateurs issus de l'enquête « Emploi » en continu. Trois éléments font actuellement l'objet d'une attention particulière : le règlement européen sur la position du module BIT dans le questionnaire, les problèmes que pose le recours au téléphone pour une partie des interrogations, le renforcement de l'harmonisation d'interprétation de la notion de chômage BIT liée à la notion de recherche active d'emploi, selon un règlement voté en CPS au mois de mars.

Enfin, comme évoqué plus tôt, la mise au point d'un indice du prix du travail privilégiera la piste nationale, coordonnant les résultats des enquêtes ACEMO et du tronc commun des nouvelles enquêtes « Coût Structure ».

M. BLANCHET ajoute que l'enquête complémentaire à l'enquête « Emploi » de 2001 portera sur le thème de la durée du travail comme en 1995, avec un questionnaire amélioré, intégrant notamment la question de la réduction du temps de travail.

La refonte de l'enquête « Emploi » et l'évolution du dispositif de suivi des entrées dans la vie active du CEREQ seront l'occasion d'une réflexion avec les partenaires sur l'évolution des bilans formation-emploi.

Enfin, le travail comparatif international se poursuivra, avec notamment l'animation du groupe de Paris sur l'emploi et les salaires, et des collaborations bilatérales avec l'Allemagne pour une publication conjoncturelle régulière, ainsi qu'avec le Royaume-Uni et l'Italie.

### **INSEE - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages**

La division « Revenus et patrimoine des ménages » s'attachera à la mise en valeur des sources administratives, avec en particulier une enquête « Revenus fiscaux » en cours d'achèvement pour l'année 1997, et dont l'exploitation au niveau local est en test. Par ailleurs, le projet de panel des revenus, à partir du recensement de 1999 et des déclarations fiscales, se poursuit.

### **DARES**

M. BLANCHET a relevé un premier thème dominant, relatif au suivi des trajectoires de chômeurs ou de salariés relevant de formes particulières d'emploi, par enquête, panel ou exploitation de fichiers : anciens bénéficiaires de l'ASS, bénéficiaires des politiques d'emploi, bénéficiaires de la loi de lutte contre les exclusions, dispositif adultes-relais, rupture des contrats emploi-jeunes, ainsi que travaux sur le fichier historique de l'ANPE, le fichier national des ASSEDIC, sur le devenir des intérimaires ou des CDD. A ces approches des bénéficiaires des politiques d'emploi du côté individus, répondent également des enquêtes auprès des entreprises utilisatrices de diverses mesures d'aide à l'emploi.

Un second investissement important concerne le suivi de la réduction du temps de travail, à la fois à travers les remontées administratives, des enquêtes régulières et des opérations spécifiques : adaptation des méthodes de suivi des accords de RTT dans le contexte de la loi Aubry 2, avec utilisation des remontées des déclarations aux URSSAF des entreprises ayant passé des accords, rénovation du module ACEMO consacré au suivi de la durée du travail, enquête auprès d'entreprises passées aux 35 heures en 2000, exploitation de l'enquête sur l'impact de la RTT sur les modes de vie des salariés du point de vue des ménages.

M. BLANCHET mentionne également le renforcement de la dimension régionale, avec les utilisations locales des déclarations de mouvements de main d'œuvre, et des opérations nouvelles, dont la troisième enquête SUMER sur la surveillance médicalisée des risques, ou les travaux de prévision d'emploi par métier. Enfin, la DARES soumet à cette séance pour avis d'opportunité une enquête sur la motivation de l'actionariat salarié, et une enquête sur la gestion de la main d'œuvre selon l'âge.

### **Sous-direction des études statistiques du ministère de l'éducation, de la recherche et de la technologie**

M. BLANCHET signale qu'il s'agit surtout d'opérations répétitives : exploitation de remontées administratives pour le suivi statistique sur les emplois-jeunes dans l'éducation nationale, trois opérations de collecte par questionnaire sur l'insertion professionnelle des sortants du système scolaire - suivi des élèves du panel 1989, insertion des jeunes sortis de l'enseignement scolaire et insertion des jeunes sortis d'apprentissage - et enfin recensement des actions d'aide à l'insertion dans les établissements relevant de l'éducation nationale.

### **Direction générale de la comptabilité publique**

Il s'agit essentiellement là aussi d'opérations répétitives.

### **Direction générale de l'administration et de la fonction publique**

M. BLANCHET mentionne l'articulation entre les projets statistiques de la DGAFP et les travaux de l'Observatoire de l'emploi dans la fonction publique. Il souligne l'accent mis par la DGAFP sur le suivi de l'égalité hommes-femmes, avec la rénovation de l'enquête sur les emplois de direction et d'inspection générale.

### **CEREQ**



La refonte du système d'observation des entrées dans la vie active vise à mettre en place en 2001 un système régulier d'enquêtes de type « Génération » auprès des sortants du système scolaire. L'alternance tous les trois ans d'un panel lourd de 30 000 personnes et d'une enquête plus légère, dite « Mini-génération », auprès de 10 000 personnes, permettrait d'une part une production régulière de données standard, et d'autre part des études de trajectoires plus fouillées, ainsi que la production d'indicateurs régionaux.

### **Centre d'étude de l'emploi**

Trois points sont remarqués : une enquête pour l'UNEDIC sur les chômeurs en activité réduite, un projet d'enquête auprès des entreprises sur les pratiques de recrutement, et l'exploitation de l'enquête « Changements organisationnels et information », après appariement avec d'autres fichiers de données d'entreprises. M. BLANCHET cite également la deuxième vague de l'enquête « Repons », sur les changements organisationnels et la politique sociale des entreprises.

### **ANPE**

Le fichier historique des demandeurs d'emploi fournira des indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du plan national d'action pour l'emploi, et des indicateurs des mouvements sur le marché du travail par famille professionnelle. Sont prévus par ailleurs des travaux sur les activités réduites et la mobilité entre les catégories de demandeurs d'emploi en fin de mois, une étude sur les flux d'entrées et de sorties du chômage des jeunes et des adultes, ainsi qu'une enquête sur les comportements de recherche d'emploi des jeunes de bas niveau scolaire. S'y ajoutent un programme d'évaluation du contrat de progrès entre l'Agence et l'Etat, et deux collaborations respectivement avec le Centre d'étude de l'emploi, pour une analyse des offres d'emploi publiées, et avec la DARES, sur la caractérisation des marchés locaux et des instruments de recherche d'emploi à partir de l'enquête « Trajectoires des demandeurs d'emploi ».

## **2. Débat (sur l'ensemble du programme)**

M. RENARD constate que, dans le contexte d'une conjoncture soutenue et d'une réforme structurelle sur le temps de travail, l'appareil statistique ne permettrait pas de répondre au problème des pénuries qualitatives de main d'œuvre.

A ce sujet, M. CHAIGNEAU se demande s'il est possible d'apprécier le problème indépendamment des conditions de travail et de rémunération.

M. ROGER s'interroge sur la coordination des multiples travaux prévus ici et là sur un même thème, concernant les jeunes par exemple, ou les aspects revenus d'activité et revenus sociaux. En particulier, il lui semble que la DREES aurait vocation à présenter à la formation une partie de ses travaux concernant les revenus sociaux, sur lesquels une coordination serait nécessaire.

M. RIANDEY rapporte que la formation « Santé Protection sociale » a évoqué l'élaboration d'un panel inter-régimes des cotisants à l'assurance vieillesse par la DREES, dont l'intérêt sur le suivi des trajectoires d'emploi pourrait également mériter une coordination avec les acteurs de la formation « Emploi Revenus ».

En réponse à ces observations, M. BLANCHET fait valoir un début d'orientation, certes insuffisant, sur la question des pénuries de main d'œuvre, qu'il a relevé dans plusieurs des travaux présentés dans les programmes. Sur la coordination des enquêtes concernant les jeunes, il suggère que les projets sur les bilans formation-emploi en constituent l'occasion. S'agissant des revenus sociaux, il lui paraît que la formation « Emploi Revenus » s'intéresse avant tout aux revenus directs d'activité, mais que des contacts avec la formation « Santé Protection sociale » peuvent être cependant imaginés. Enfin, il prend bonne note du projet de panel inter-régime des cotisants à l'assurance vieillesse.

M. FREYSSINET retient certaines questions pour alimenter l'ordre du jour de réunions futures. Il propose ainsi de faire le point sur l'information mobilisable sur le thème des pénuries d'emploi, ou plus largement des déséquilibres qualitatifs sur le marché du travail. La mise en cohérence de l'information concernant les jeunes lui paraît également importante. S'agissant en particulier du bilan formation-emploi, les processus d'insertion relèvent bien de la formation « Emploi Revenus » et les sources - enquête « Emploi » en premier lieu - ayant fortement évolué, un réexamen de la méthodologie paraît nécessaire.

M. FREYSSINET confirme que les revenus de transfert sont plutôt de la compétence de la formation « Santé Protection sociale », mais que l'information de la formation « Emploi Revenus » sur ce sujet pourrait être organisée. Mme AMIEL propose pour l'avenir que la partie du programme de la DREES

qui concerne les revenus sociaux, figure dans le document de programme « Emploi Revenus » pour information, que le compte rendu de la formation « Santé Protection sociale » soit diffusé aux membres de la formation « Emploi Revenus » si le calendrier le permet, et enfin qu'un représentant de la DREES soit éventuellement invité à exposer un thème de travail à la formation « Emploi Revenus ».

Satisfait en partie de ces dispositions, M. ROGER objecte que la question d'une collaboration effective entre DARES et DREES sur les revenus d'activité et les revenus sociaux reste néanmoins posée.

M. FREYSSINET suggérant une séance de réflexion en commun des deux formations intéressées par la question « dans quelle mesure les sources statistiques permettent de poser correctement les problèmes d'articulation entre revenus d'activité et revenus sociaux ? », M. DAYAN appuie la proposition pour la DARES, et M. ROGER approuve. M. BLANCHET cite l'exemple de l'enquête « Emploi » en continu, dont des questions spécifiques sur les prestations sociales visent à compléter les informations recueillies dans l'enquête « Revenus fiscaux ».

Sur le thème de l'insertion des jeunes, Mme AMIEL propose de diffuser aux membres de la formation « Emploi Revenus » un document de présentation des différents dispositifs, préparé par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre de la dernière formation « Education formation ». M. FREYSSINET agrée cette proposition, qui constituera un préalable à toute décision sur une éventuelle concertation des deux formations.

Concernant les « difficultés de recrutement », M. VENNAT précise que la collaboration engagée entre la DARES et l'ANPE va se concrétiser par des comptages par métier ou famille professionnelle, avec quelques indicateurs des difficultés de recrutement. Cet exercice, quantitatif et national, s'achève sur l'année 1999 et sera reproduit régulièrement, en dépit de ses limites. Pour l'avenir, les régions participeront, de façon à mieux appréhender les phénomènes localisés. Les régions du Nord-Pas-de-Calais, de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'attacheront à une étude plus qualitative. M. VENNAT confirme que les conditions d'embauche et de travail sont des éléments importants pour apprécier ces phénomènes.

M. FREYSSINET, soulignant l'aspect récurrent de la question, propose que soient étudiés les mécanismes selon lesquels ces questions de pénurie de main d'œuvre réapparaissent dans certaines conjonctures. Il suggère que soient repris les résultats des travaux faits à ce sujet en 1989-1990, suite à des affirmations de fortes pénuries, et tandis que les diplômés ne parvenaient pas à se placer à la sortie.

M. PROKOVAS confirme que l'ANPE se mobilise sur cette question, y compris en collaboration avec la DARES, par association à travers les familles professionnelles des volets « emploi » et « chômage » comme évoqué plus tôt. Une publication régulière trimestrielle est prévue.

Par ailleurs, M. PROKOVAS annonce que les prochains entretiens de l'emploi organisés par l'ANPE se consacreront entre autres aux difficultés de recrutement. A cette occasion, des coordinations sont effectivement engagées entre différents organismes, avec la préoccupation d'appréhender la dimension historique sur le fonctionnement général du marché du travail.

Pour conclure ce premier débat d'ordre général, M. FREYSSINET évoque la possibilité d'organiser une séance après la rentrée, permettant de faire le point sur cette question.

### **3. Débat (organisme par organisme)**

#### **INSEE**

Mme FILPA demande s'il serait possible d'obtenir des données par sexe à partir des bordereaux URSSAF.

M. FREYSSINET souhaite savoir si la réalisation d'une enquête annuelle sur l'Emploi en 2002 reste en projet ou est d'ores et déjà actée. Il suggère que la formation en réaffirme la nécessité. De même, il propose que la formation encourage le recours à l'ACOSS pour l'amélioration de l'information sur les revenus non salariés, et soutienne le projet « Panel de revenus ».

Rappelant l'intérêt démographique de ce même projet, et son souhait de voir associé l'INED au comité de pilotage, M. RIANDEY renouvelle sa suggestion de bâtir l'échantillon du panel à partir de l'échantillon démographique permanent, qui retrace notamment vingt ans de carrières professionnell-

les. Un tel enrichissement d'une source démographique avec des données de revenus comblerait un besoin exprimé de longue date par les démo-économistes.

M. ROGER appuie la proposition du Président pour l'amélioration de l'information sur les non salariés.

En réponse, M. BLANCHET fait savoir tout d'abord que les BRC URSSAF ne donnent que des comptages globaux non ventilés par sexe. Il conseille le recours aux DADS pour suivre l'emploi salarié par sexe. S'agissant de l'enquête « Emploi », il est favorable à une recommandation de la formation pour assurer le principe d'une enquête annuelle en 2002. Concernant les revenus des non salariés, il précise qu'on espère une généralisation de l'expérimentation positive menée par la direction régionale d'Auvergne en collaboration avec l'URSSAF locale, et que l'appui formalisé du CNIS peut être utile. Enfin, il transmettra à la division compétente les propositions de M. RIANDEY pour la participation de démographes au comité de pilotage du panel sur les revenus fiscaux, et le couplage avec l'échantillon démographique permanent.

Mme FILPA insiste pour l'intégration au bordereau URSSAF d'une modalité permettant de distinguer l'effectif par sexe, cette source fiable étant particulièrement indiquée pour analyser les évolutions de l'emploi dans les diagnostic de territoire.

Mme AMIEL rappelle que le rapport de Mme BLUM, Inspectrice générale de l'INSEE, sur « Les situations respectives des femmes et des hommes, statistiques pertinentes » a donné lieu à une proposition d'avis de la formation « Démographie Conditions de vie » à l'assemblée plénière du CNIS, pour une meilleure prise en compte du genre dans les programmes statistiques des services publics. Mme AMIEL ajoute que la circulaire du Premier ministre, symboliquement datée du 8 mars 2000, sur la prise en compte du genre dans les statistiques, pourra constituer un appui s'agissant de sources - DADS ou URSSAF - qui ne dépendent pas entièrement du système statistique.

M. FREYSSINET souhaite que la proposition d'avis, sur la prise en compte du genre, soit présentée comme générale et non comme propre à la formation « Démographie Conditions de vie », afin de marquer l'adhésion de la formation « Emploi Revenus ».

Sur les estimations d'emploi à l'échelon local, la solution des DADS n'étant pas appropriée, M. BLANCHET propose que les possibilités offertes par EPURE soient examinées. M. DAYAN suggère le recours à la source annuelle UNEDIC, où la distinction par sexe existe à un niveau fin.

Mme FILPA décline cette offre, la source ASSEDIC devant être abandonnée dans le cadre de la mise en oeuvre du programme national. La saisine de l'ACOSS sur cette question lui paraît d'autant plus importante que les bordereaux URSSAF font apparaître tous les systèmes particuliers d'emploi. D'une façon générale, il apparaîtrait que les besoins liés à des zonages régionaux ne peuvent être traités qu'au niveau central.

## **DARES**

M. ROGER exprime son regret de ne pas avoir relevé d'opération sur la connaissance des très petites entreprises.

Sur la mesure de la durée du travail, M. FREYSSINET demande s'il est envisagé de renouveler l'expérience de confrontation des résultats des enquêtes complémentaires « Emploi » auprès des ménages, et ACEMO auprès des entreprises. La DARES prévoit-elle une enquête complémentaire ACEMO pour faire pendant à la complémentaire « Emploi », et réfléchir à nouveau sur la cohérence, la complémentarité ou au contraire les divergences qui apparaissent entre les sources ménages et les sources entreprises sur ce sujet ?

M. DAYAN répond en premier lieu sur la question des très petites entreprises, citant l'enquête annuelle ACEMO sur les établissements de 1 à 9 salariés. Même si elle reste insuffisamment exploitée, cette enquête permet la publication de données sur l'emploi, les salaires, la durée du travail, la répartition des salariés par grandes catégories professionnelles.

Il explique que la mesure de la durée du travail par le statisticien s'est complexifiée avec l'évolution récente du droit. Les modalités d'organisation du temps dépassent maintenant le cadre de la semaine, et sont très diversifiées dans une même entreprise. La refonte du questionnaire de l'enquête annuelle ACEMO il y a deux ans et demi, n'a pas permis de résoudre toutes les difficultés de mesure, et sa partie « durée » sera donc à nouveau modifiée pour l'enquête de fin 2000, avec l'objectif d'une mesure annuelle de la durée offerte, plus fine que celle mesurée dans l'enquête trimestrielle.

M. DAYAN ajoute qu'il n'est pas envisagé d'enquête complémentaire, mais qu'un exercice de type monographique approfondi pourrait être utile, pour « aller voir sur place » comment adapter l'outil de

mesure en fonction des interprétations de la notion de durée, et pouvoir continuer à mesurer cela tous les ans de façon plus fine.

Sur les très petites entreprises, M. ROGER pense que l'enquête annuelle ne permet pas de connaître leur comportement dans différents domaines, alors que cela serait possible si ces entreprises étaient systématiquement intégrées dans les autres enquêtes.

Compte tenu des incertitudes manifestées par M. DAYAN en matière de mesure de la durée du travail, M. ROSSIGNOL s'interroge sur la fiabilité actuelle de la mesure de l'évolution du coût horaire du travail.

Confirmant que le coût horaire est le résultat du quotient entre le salaire mensuel de base et la durée mensuelle associée, M. DAYAN fait savoir que le décrochage possible entre durée hebdomadaire et durée mensuelle va dans le sens plutôt d'une moindre augmentation du coût horaire, mais que ce phénomène est transitoire.

M. FREYSSINET pense que cette question devra être réexaminée, compte tenu du nombre de ratios ou d'indices susceptibles d'être effectivement perturbés, à l'image du coût horaire du travail.

## **SDES**

### **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie**

#### **Fonction publique**

(Pas d'observation)

## **CEREQ**

En l'absence d'un représentant du CEREQ, M. FREYSSINET propose que le nouveau dispositif d'enquêtes « Génération » lourde et légère soit évoqué dans le cadre d'un thème spécifique sur l'insertion des jeunes.

M. ROSSIGNOL s'étonne cependant que l'échantillon ne soit pas tiré au moment de la sortie de formation initiale, mais trois ans plus tard au moment de sa première interrogation. M. RIANDEY signale que cette observation a été faite également au Comité du label, et reprise en réunion au CEREQ.

## **Centre d'étude de l'emploi**

M. RENARD souhaite savoir si l'enquête sur les pratiques de recrutement n'est encore que projetée ou d'ores et déjà décidée.

M. GURGAND, qui retransmettra la question à l'équipe conceptrice dont il n'est pas membre, déclare qu'il s'agirait d'un projet en cours de réflexion. Différentes modalités en sont présentées dans le programme, s'agissant des partenariats possibles en particulier, et le projet n'en est pas à un avis d'opportunité.

Sollicité par M. RENARD, M. FREYSSINET confirme que l'inscription d'un projet dans un programme n'emporte rien en terme d'opportunité, et Mme AMIEL assure que la formation pourra se prononcer sur l'opportunité de l'enquête à l'automne 2000 ou au début de l'année 2001, si cette question lui est posée formellement. M. BLANCHET pense que l'option d'un test en 2001 est la plus probable.

Concluant sur ce point, M. FREYSSINET prend note pour la formation de l'existence du projet, qui relèvera de la procédure régulière d'avis d'opportunité s'il s'agit bien d'une enquête.

## **ANPE**

(Pas d'observation)

En conclusion, M. FREYSSINET remercie l'ensemble des services pour la concision et la qualité des documents qui ont été présentés.

## **III - Thème particulier : le programme de travail de l'UNEDIC**

M. FREYSSINET rappelle que l'UNEDIC ne faisant pas partie du système statistique public, et son programme de travail actuellement disponible étant celui de 2000, ce point de l'ordre du jour est traité distinctement du précédent. L'information de la formation « Emploi Revenus » est cependant tout à fait importante, l'UNEDIC produisant des statistiques de base sur l'emploi et le chômage.

En préalable, M. ERNST propose de communiquer à toute personne intéressée l'intégralité du programme qu'il s'apprête à présenter, le document de trois pages diffusé en préparation à la réunion n'en étant qu'un résumé.

Le programme de travail 2000 de la DES - direction des études statistiques - s'inscrit autour de trois axes - « Etre acteur des mutations du régime », « Développer une synergie d'action » et « Investiguer de nouveaux champs » - qui ne seront pas tous développés dans la présentation.

Parmi les « mutations du régime », la nouvelle convention d'assurance chômage est en cours de mise au point par les partenaires sociaux. Ceux-ci s'appuient notamment sur les prévisions par la DES des excédents du régime d'assurance chômage pour prendre leurs décisions, relatives aux taux de contribution par exemple.

Une deuxième mutation consiste en la réorganisation du réseau des ASSEDIC, passant par la création au sein de chaque nouvel ASSEDIC d'un pôle statistique, avec une équipe qui devrait être non seulement l'interlocutrice directe de la DES au niveau UNEDIC, mais également des échelons déconcentrés au niveau local des différentes directions membres de la formation « Emploi Revenus ».

La troisième mutation importante concerne les migrations informatiques, l'UNEDIC allant vers une unification des systèmes. Les ASSEDIC sont en train de basculer progressivement de l'ancien vers le nouveau système, d'ici septembre 2000 pour le volet employeur, et d'ici le printemps 2001 pour le volet allocataire. Ces migrations informatiques ne doivent avoir aucun impact sur les délais de transmission des statistiques, ni sur leur qualité.

Les statistiques produites sont les indicateurs mensuels d'intérim, publiés conjointement par la DARES et par l'INSEE en même temps que les données relatives aux DMMO ; la statistique trimestrielle d'emploi salarié, qui est une des composantes des estimations faites par l'INSEE, publiées conjointement par l'INSEE et la DARES ; la statistique annuelle d'emploi, exhaustive sur l'ensemble des salariés affiliés au régime d'assurance chômage, arrêtée au 31 décembre de chaque année, servant à l'INSEE pour recalculer ses estimations trimestrielles.

Sur la partie « marché du travail », l'évolution est connue à partir des informations sur les demandeurs d'emploi enregistrés en ASSEDIC, puis transmises à l'ANPE et à la DARES. L'INSEE les utilise pour calculer ses estimations du chômage BIT. Par ailleurs, des indicateurs sur les allocataires sont produits à l'attention de l'UNEDIC, pour alimenter les débats des partenaires sociaux. Ils décrivent assez finement les allocataires selon les différents types d'allocations, dont les allocations d'activité réduite (ou d'intéressement) par exemple. A ce dernier sujet, un comité de suivi auquel participent la DARES et la DREES se réunit régulièrement.

Le fichier national des ASSEDIC, ou FNA, intègre non seulement les demandeurs d'emploi indemnisés, mais également les demandeurs d'emploi non indemnisés. C'est un fichier historique, qui permet de suivre le parcours de toutes les personnes entrées au moins une fois dans le système d'indemnisation. Il est utilisé par la DARES et par la DREES, cette dernière devant mettre en place un panel des bénéficiaires des minima sociaux associant DARES, CNAF, CCMSA, INSEE et UNEDIC. Le FNA est également sollicité par le Commissariat général du plan, ainsi que de plus en plus de chercheurs et d'universitaires, qui souhaitent bâtir des études sur le cheminement de certaines populations de demandeurs d'emploi.

Bien qu'extrêmement riche, le système d'information de l'UNEDIC ne répond pas à toutes les questions posées par les partenaires sociaux. Aussi, pour mener la réflexion sur la modification du mode d'indemnisation dans la nouvelle convention d'assurance chômage, l'UNEDIC a-t-elle dû « investiguer de nouveaux champs », se tournant vers les DADS, avec l'aide de l'INSEE. Les DADS ont permis de reconstituer des filières théoriques d'indemnisation, et de chiffrer ce que représenterait la modification des actuelles filières.

S'agissant des publications, le bulletin mensuel statistique a changé d'habillage, et le bulletin de liaison trimestriel a changé de nom. Il s'appelle maintenant *STATIS*, en référence au site Internet de l'UNEDIC, *UNISTATIS*, qui sera largement développé au cours de l'année 2000.

Enfin, sur le plan international, l'UNEDIC contribue largement aux travaux de l'AISS, l'association internationale de sécurité sociale, et prépare une intervention sur ses méthodes de prévision de recettes et de dépenses au niveau de l'assurance chômage pour le colloque d'octobre à Québec.

## **Débat**

Mme FIELD demande si des collaborations sont possibles au niveau régional sur le FNA.

M. ROSSIGNOL souhaite connaître la date à laquelle paraîtront les chiffres au 31 décembre dernier.

M. RIANDEY s'interroge sur la coordination possible entre les différents panels présentés, à savoir le panel du fichier national des ASSEDIC, le fichier historique de l'ANPE et puis le futur panel « Revenus fiscaux ». Ces données devant être complémentaires, leur enrichissement mutuel, dans le respect du secret statistique, présenterait certainement un grand intérêt.

En réponse, M. ERNST conseille tout d'abord aux utilisateurs régionaux de s'adresser pour l'instant à la direction de l'UNEDIC, tant que les équipes statistiques ne sont pas en place dans les nouvelles ASSEDIC. En ce qui concerne les chiffres au 31 décembre 1998, leur parution a été retardée par un enrichissement de la publication du quatrième trimestre 1999, et devrait avoir lieu imminemment, en même temps que celle du premier trimestre 2000. La statistique annuelle sera mise à disposition sur le site Internet dès que possible, avant même sa publication dans le bulletin de liaison.

S'agissant enfin des panels, M. ERNST fait valoir que le FNA est plus qu'un panel puisqu'il est exhaustif. Son articulation avec d'autres panels paraît une excellente idée, et peut-être cette coordination peut-elle être engagée par les chercheurs qui commencent à s'intéresser à la question.

M. FREYSSINET fait remarquer cependant que les fichiers sont d'une ampleur telle que leur mise en relation pose des problèmes spécifiques qu'il conviendrait d'étudier, dans l'intérêt de permettre effectivement des suivis longitudinaux.

M. ERNST évoque les appariements tentés sur des échantillons, tandis que des problèmes techniques surgissent lorsqu'il s'agit de la totalité des fichiers. Par ailleurs, la CNIL pourrait contraindre ces opérations.

M. RIANDEY est convaincu que la CNIL peut autoriser la fourniture à l'INSEE d'informations issues des fichiers considérés, qui permettraient d'enrichir le panel des revenus fiscaux.

Mme AMIEL cite la norme simplifiée 26 de la CNIL, qui requiert, pour des traitements de ce type, une concertation au sein du CNIS. L'extrait de compte rendu de la réunion de ce jour pourra le cas échéant constituer un début de concertation au sein du CNIS.

Mme FILPA sollicite de l'UNEDIC la fourniture sur support électronique des statistiques annuelles sur les salariés, afin d'éviter une saisie supplémentaire.

M. FREYSSINET remercie l'UNEDIC, et suggère de renouveler cette procédure d'information chaque année.

#### **IV - Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité**

##### **Enquête « Emploi » rénovée dans les DOM**

M. BLANCHET présente l'enquête « Emploi » rénovée dans les DOM à la place du chef de projet statistique, M. PARAIN, de la direction régionale de La Réunion.

Jusqu'à présent, les enquêtes annuelles sur l'emploi dans les DOM étaient calquées sur l'enquête nationale, utilisant à peu près la même chaîne de traitement, avec une alternance d'enquêtes lourdes et d'enquêtes légères. Or, le système devait évoluer pour trois raisons : une demande d'Eurostat sur la couverture de l'ensemble du territoire économique, et non de la seule métropole ; un besoin croissant d'information locale ; le contexte du passage en continu de l'enquête « Emploi » en métropole.

Pour des raisons de coût et de méthodes principalement, il n'était pas possible, au moment du passage en continu de la métropole, de maintenir le dispositif annuel actuel dans les DOM, ni de faire passer l'enquête en continu dans les DOM.

L'occasion a été saisie de constituer un outil spécifique, mieux adapté aux besoins de ces DOM, sous forme d'une enquête annuelle régulière. L'échantillon de 4 000 personnes par DOM sera plus représentatif, avec renouvellement annuel par tiers. En compensation de cette taille moyenne d'échantillon plus importante, il est prévu un allègement du questionnaire et l'utilisation du téléphone pour les deuxième et troisième passages. Le questionnaire sera limité au minimum requis vis-à-vis des demandes européennes, et complété par des modules spécifiques sur des questions d'intérêt pour les DOM, notamment la migration et la multi-activité dans le cas des situations d'emploi informel.

L'opération se justifie donc non seulement par les demandes européennes, mais aussi par le caractère incomplet des sources administratives sur l'emploi. Cette enquête sera le seul moyen d'obtenir

pour l'emploi et le chômage les chiffres correspondants aux normes BIT exigées par Eurostat, et répondre aux besoins d'utilisateurs et de décideurs locaux.

### **Débat**

M. RIANDEY fait savoir que la question de l'emploi dans les DOM serait directement liée à la question de la migration vers la métropole. Il cite une collaboration de l'INSEE et de l'INED sur le thème « migration des frères et soeurs », à l'occasion d'une enquête complémentaire « Emploi » sur la migration métropole DOM, et suggère que l'expérience soit renouvelée.

M. ROGER pense qu'il serait intéressant de recueillir l'avis des partenaires des DOM eux-mêmes, tous les syndicats, pour citer cet exemple, n'étant pas nécessairement affiliés à des confédérations métropolitaines. Il lui semble cependant, que, dans la mesure où cette enquête est conforme au règlement communautaire, et ne s'éloigne pas excessivement de l'enquête « Emploi » métropolitaine pour ne pas créer de situations vécues comme discriminantes, elle ne pose pas de problème de fond.

En revanche, il s'interroge sur la répartition systématique de l'échantillon, de 4 000 personnes par DOM, sachant que la Guyane a 150 000 habitants et La Réunion 730 000. Ce partage en quatre est-il satisfaisant, a-t-on tenu compte également de la répartition de la population active ?

Mme AMIEL intervient pour faire savoir que le directeur régional de l'INSEE de La Réunion est disposé à soumettre le projet au CRIES local, sachant que ce projet est ici soumis au CNIS du fait de son initiative nationale et même communautaire. De même, il peut être également proposé au directeur interrégional de l'INSEE Antilles-Guyane d'organiser une concertation.

Par ailleurs, Mme AMIEL recommande la prudence s'agissant de l'interaction entre l'emploi dans les DOM et en métropole, puisque pour certains des DOM, c'est à une migration en retour qu'on assiste actuellement. Peut-être n'est-il donc pas utile d'alourdir cette enquête, puisqu'il existe des sources sur ces questions-là.

En réponse à ces observations, M. BLANCHET fait savoir en premier lieu que le module « migration » représente au plus une page et demie du questionnaire, et que l'aspect « migration de retour » est développé par le biais de questions rétrospectives sur l'expérience migratoire passée. Il confirme que les textes communautaires permettent effectivement que, dans certains cas de figure, on maintienne le système de l'enquête annuelle. Concernant enfin la taille de l'échantillon, celle-ci prime sur le taux de sondage dans les départements les moins peuplés.

M. FREYSSINET retient en conclusion qu'aucune d'objection de principe n'est exprimée à l'égard du projet, et que seul est formulé le souhait d'une consultation des acteurs locaux.

La formation accorde un avis d'opportunité favorable.

### **Panel de suivi des bénéficiaires des politiques d'emploi**

M. ZILBERMAN annonce que le projet s'inscrit dans la continuité de programmes d'enquêtes visant à suivre, à échéances régulières, les itinéraires professionnels des personnes passées par les dispositifs de politiques d'emploi. Il s'agit de la troisième génération de ce type d'enquêtes, depuis le début des années 90. Sont recueillies des données longitudinales à intervalles réguliers sur les personnes passées dans les dispositifs relevant de l'emploi aidé - chômeurs de longue durée, alternance, emplois jeunes, et les actions de formation correspondantes. Des exercices de comparaison des itinéraires des personnes passées dans ces dispositifs, avec ceux suivis par des demandeurs d'emploi constitutifs de populations témoins, sont tentés systématiquement.

Sept dispositifs entrent dans le champ du projet présenté ce jour, qui marque quelques évolutions. Les populations témoins seront tirées dans les fichiers de demandeurs d'emploi de l'UNEDIC, et pour certains dispositifs « jeunes », tirées dans l'enquête « Génération » du CEREQ. Tandis que les précédentes enquêtes étaient postales, il est désormais prévu des interrogations par téléphone, complétées par des entretiens en face à face pour les non répondants, et un questionnaire postal simplifié en recours pour les personnes qui n'auraient pu être jointes autrement.

Le schéma standard prévoit d'interroger deux fois à intervalle de dix-huit mois des personnes sorties de ces dispositifs au troisième trimestre 1999. Les premières interrogations auront lieu au premier trimestre 2001, les secondes au cours du troisième trimestre 2002. Les questionnaires auront une durée d'environ quinze minutes, que ce soit par téléphone ou en face à face puisque ce sera le même support de questionnement assisté par ordinateur.

En ce qui concerne la consultation des partenaires, deux groupes ont été constitués. Le premier groupe technique, plutôt « de pilotage », accompagne la maturation du projet et s'est déjà réuni. Le deuxième groupe, associant les partenaires sociaux, sera réuni à la rentrée pour discuter de projets de questionnaires. La phase de test des questionnaires sur des échantillons de l'ensemble des mesures aura lieu en novembre, avant que soit sollicité un avis du Comité du label.

### **Débat**

M. RIANDEY approuve le complément du dispositif par une enquête menée auprès d'un échantillon témoin, qu'il sera intéressant de présenter au Comité du label. Néanmoins, c'est un procédé complexe, auquel M. RIANDEY recommande de réfléchir de façon approfondie, et qui peut consister en l'association de l'échantillon témoin au test d'une question précise. L'expérience des épidémiologistes est instructive à ce sujet, et mériterait d'être étudiée.

M. FREYSSINET s'interroge sur l'opportunité de la méthode en ce qui concerne, dans l'immédiat, les emplois jeunes, étant donné que les individus sortis au troisième trimestre 1999 constituent une population particulière, peu représentative de l'impact que peuvent avoir des emplois jeunes sur la trajectoire des demandeurs d'emploi. Bien qu'il soit intéressant d'étudier les raisons pour lesquelles certains jeunes sortent très tôt des emplois jeunes, y a-t-il un intérêt à établir un suivi avec quatre vagues étalées sur plusieurs années, s'agissant de personnes n'ayant pas passé plus d'un an dans le dispositif ?

M. ZILBERMAN reprend la façon dont serait traité le passage dans les dispositifs pour les durées longues. S'agissant d'interrogations à partir de l'entrée dans les dispositifs « emplois jeunes », le programme ajoute un pan à des travaux déjà en cours, qui ont été soumis au CNIS, sur la sortie anticipée du dispositif, en interrogeant uniquement les gens qui restent jusqu'au terme des cinq ans. La perspective est, cette fois-ci, d'étudier les aspects de professionnalisation de ces emplois, les formations qui y sont attachées, de même que les perspectives de pérennisation de ces emplois, vus par les bénéficiaires eux-mêmes.

Le principe est identique dans le cas des contrats « emploi consolidé ». Tandis qu'une enquête étudie actuellement les situations des personnes en CEC à accès indirect, le programme proposé ici appréhendera les CEC à accès direct, mis en place depuis 1999 par la loi de lutte contre l'exclusion. Ils feront l'objet, comme pour les emplois jeunes, d'un suivi en cours de passage, mais l'accent, à l'inverse de ce qui est fait pour les emplois jeunes, sera mis sur la rupture, et sur les itinéraires des individus sortis avant le terme maximal de cinq ans de ce dispositif.

M. FREYSSINET conseille de préciser cet élément au moment du passage en Comité du label.

La formation accorde un avis d'opportunité favorable.

### **Enquête « Gestion de la main-d'œuvre selon l'âge »**

M. VENNAT présente le projet de conduire une enquête statistique auprès de 3 500 établissements, sur les pratiques de gestion des salariés selon leur âge. Motivée à l'origine par la forte concentration des salariés âgés constatée dans certains secteurs, l'enquête devra fournir également des éléments de comparaison avec la gestion par les entreprises des salariés plus jeunes. Ont été retenus les seuils « plus de cinquante ans », et « moins de trente ans », avec l'objectif de réaliser l'enquête à la fin de l'année, et de disposer de résultats au premier semestre de l'année prochaine.

Les opportunités pour réaliser une telle enquête sont d'abord liées au contexte démographique, qui fait que nombre de salariés sont issus maintenant des générations nées entre 1945 et 1975, et que la bosse démographique va constituer un important flux de départs en retraite de 2005 à 2025. Le



deuxième motif est la question sociale posée par la continuation ou non des pratiques actuelles de diminution de l'activité des salariés âgés, cette question se posant à différents niveaux.

Au niveau de la politique générale, ces pratiques en effet ont été des éléments de réponse à la montée du chômage. Au niveau des entreprises, disposer de salariés jeunes est parfois une opportunité d'avoir des coûts salariaux moins élevés et des personnels plus adaptables. Au niveau individuel, ces pratiques rencontrent un assentiment auprès de nombreux salariés, d'une part séduits par ces réductions de durée d'activité, d'autre part moins sollicités par l'investissement des entreprises en termes de formation par exemple.

Dans un contexte économique, les questions de modalités de gestion de la main-d'œuvre âgée renvoient à des questions d'allongement de la vie active, d'accroissement de la population active et de financement des retraites. Ces questions renvoient également à des problèmes généraux d'amélioration de la santé des personnes au-delà de cinquante ans, et de modification des cycles de vie, passant d'un cycle de vie segmenté « formation-emploi-retraite », à un cycle de vie d'alternances, avec par exemple des formations tout au long de la vie.

Le thème de la gestion des salariés selon leur âge, et en particulier des salariés âgés, a déjà fait l'objet de certains travaux, sous l'angle « santé », et sous l'angle « étude macro-économique » dont l'impact sur le financement des retraites. Mais très peu de travaux ont été menés sur la perception et les pratiques des entreprises. L'enquête ici proposée ferait suite à une enquête de 1992, également à l'initiative de la DARES.

Certains partenaires ont été réunis au sein d'un comité de pilotage, d'autres ont été contactés en bilatéral. C'est une question qui semble intéresser les entreprises, celles-ci s'étant manifestées en particulier à l'occasion d'un récent colloque sur l'entreprise française et les problèmes démographiques de demain. Les pouvoirs publics seraient également intéressés par les résultats, afin de décider de la mise en place ou non d'éléments de politique d'emploi.

Le niveau des établissements a été retenu pour l'interrogation, du fait de leur relation plus concrète avec les problèmes de gestion des ressources humaines. L'enquête serait représentative par secteur, et par taille d'effectif, et l'information statistique actuellement disponible à partir d'enquêtes ou de sources administratives serait exploitée : les enquêtes sur les mouvements de main-d'œuvre permettraient de pré-renseigner les questionnaires, et les DADS interviendraient en aval.

Cette enquête enfin s'appuierait sur des travaux complémentaires, et notamment une étude cofinancée par la DARES et confiée à un consultant dans le cadre d'un marché européen, sur les pratiques des entreprises en matière de gestion des salariés âgés dans six pays de l'OCDE dont la France, en fonction des contextes législatifs et des contextes démographiques.

## **Débat**

M. RENARD souligne l'importance du sujet, qui ne concernerait pas seulement le monde des entreprises d'après un récent rapport du Plan. Cependant, il doute de la nécessité de conduire une enquête, compte tenu d'une part des enseignements tirés des travaux exploratoires déjà menés ou restant à mener, d'autre part de la conjoncture. En effet, le comportement des entreprises en conjoncture haute est différent de celui adopté en phase de récession, et les pratiques divergent également selon les secteurs. M. RENARD est d'autant plus réservé sur l'opportunité d'une enquête, que les mesures adoptées par les entreprises à ce sujet sont connues et ont été approuvées du ministère.

Par ailleurs, M. RENARD est surpris du recours à un appel d'offres européen pour recruter un consultant, qui devrait nécessairement maîtriser le dispositif social français et ses caractéristiques pour mener à bien son étude.

M. ROGER pense que cette enquête est utile, et demande si la question de la place prise dans les négociations collectives des dispositions concernant la pyramide des âges, est intégrée au questionnaire. Il exprime la même préoccupation sur la question de l'impact sur la pyramide des âges de la réduction du temps de travail. Enfin, il suggère un questionnaire spécifique s'adressant aux travailleurs âgés, en complément du questionnaire aux entreprises.

Sur l'opportunité de calendrier, M. VENNAT pense que la fin de l'année est une période plus adaptée pour solliciter les entreprises que le début de l'année où des opérations de gestion les mobilisent. L'influence de la conjoncture changeante militerait, d'après M. VENNAT, en faveur d'une enquête, dans la mesure où c'est précisément la bascule des questions en fonction de la conjoncture qui est intéressante à observer. Enfin, la possibilité d'une investigation auprès des salariés avait été envisagée, mais a été abandonnée pour des raisons de charge de travail.

Pour compléter les réponses faites par M. VENNAT, Mme TOPIOL évoque les explorations faites sur les sources disponibles. Les DADS, les DMMO et EMMO pour ce relève des entreprises, mais aussi l'enquête « Emploi » pour ce qui relève des salariés, font ainsi l'objet d'analyses, en fonction du secteur et de la taille des entreprises. L'ensemble des informations issues de ces travaux cependant sont essentiellement quantitatives, et l'enquête en projet vise à élargir la vision rendue.

Mme CLOAREC intervient sur la question de la consultation européenne. Cette procédure obéit à la législation, qui impose l'ouverture à toute l'Europe d'un appel d'offres à partir d'un certain montant de marché. Cependant, seuls des consultants français auraient répondu pour le moment.

Sur les liens respectifs de la gestion de la pyramide des âges avec les négociations collectives et avec la réduction du temps de travail, Mme CLOAREC confirme que les partenaires sociaux rencontrés récemment ont également fait valoir ces aspects, et que la DARES s'efforcera de les considérer dans son questionnaire.

Enfin, Mme CLOAREC confirme que la conduite d'une enquête auprès des salariés, parallèlement à celle prévue auprès des entreprises, a paru excessivement lourde, mais que l'éventualité d'une enquête complémentaire pourra être étudiée à nouveau.

M. ROGER prend note de l'ensemble de ces éléments de réponse, mais remarque que la demande d'une enquête auprès des salariés, déjà formulée à d'autres occasions, a souvent été écartée ainsi pour des raisons de charge. Il lui semble que cela pose un problème d'ordre général qu'il faudra soulever formellement.

M. ROSSIGNOL reconnaît que le schéma qui conduit au souhait de réaliser cette enquête lui paraît être conceptuellement parfaitement assis, car, théoriquement, les problèmes se posent. En pratique, il a la certitude que la variabilité des positions des entreprises, notamment selon les secteurs, ne permettra pas une analyse significative. Il en est de même en ce qui concerne la variabilité dans le temps, considérant la conjoncture des deux dernières années. En outre, d'après les informations qui viennent d'être données, les travaux préalables menés à partir de diverses sources ne semblent pas se placer eux-mêmes dans des situations conjoncturelles différentes, ce qui permettrait d'en caractériser une évolution dans le temps. Pour ces raisons, M. ROSSIGNOL craint que les résultats d'une telle enquête soient inutilisables.

En réponse, M. VENNAT confirme que la variabilité sectorielle est sensible. C'est pourquoi la DARES prêterait attention, dans le cadre du volume de 3 500 établissements enquêtés, à une bonne représentation des pyramides des âges dans les seize secteurs envisagés pour le moment. Concernant la qualité des résultats, M. VENNAT compte tirer parti de l'expérience de l'enquête 1992, dont les résultats étaient défaillants dans certains secteurs, mais au contraire très intéressants dans le secteur de l'industrie en particulier.

S'agissant de la variabilité dans le temps, Mme CLOAREC précise que les questions s'orienteront plutôt sur le moyen terme, afin de percevoir si les entreprises ont une gestion à moyen terme de la pyramide des âges, si elles anticipent le vieillissement de leur population et le départ à la retraite de leurs salariés d'ici cinq ans ou dix ans. Mme TOPIOL ajoute que la plupart des questions explorent à la fois ce qu'il s'est passé les cinq dernières années, mais également l'actualité, et ce qu'il pourrait se passer dans les cinq prochaines années, afin d'essayer d'éliminer cet artefact conjoncturel.

M. RENARD pense que la variabilité pèsera également du point de vue spatial, puisque, suivant les lieux, la vision rendue sera différente. De surcroît, il lui apparaît qu'interroger les entreprises ou les établissements sur ce qu'ils envisagent dans les cinq ans, rend l'enquête non obligatoire, l'avenir n'étant pas certain.

M. FREYSSINET interrogeant M. VENNAT sur le statut de l'enquête, ce dernier fait savoir que, pour le moment, la question de l'obligation ne se pose pas. Pour M. FREYSSINET, l'obligation de répondre à une telle enquête ferait de toute façon courir le risque d'une médiocre qualité des réponses.

Par ailleurs, M. FREYSSINET déclare ne pas percevoir clairement la nature des réticences exprimées par M. RENARD et M. ROSSIGNOL, car il lui semble que les arguments de variabilité justifient davantage la nécessité de l'enquête qu'ils ne la remettent en cause, à partir du moment où on est assuré de la représentativité de l'échantillon. En effet, si le diagnostic d'hétérogénéité des situations est exact, il légitime la recherche d'information sur les liens avec la conjoncture immédiate, la prise de conscience de l'enjeu de la gestion sur les âges, et la pyramide des âges proprement dite.

M. RENARD reprend un propos exprimé par un autre participant, signifiant que, si cette variabilité est effectivement un objet d'enquête statistique, elle est surtout un objet de négociations sociales. Il ajoute qu'un rapport devant paraître sur les mesures de simplifications administratives dans le cadre

des rapports entre l'Etat et les entreprises, il considère la décision qui sera prise sur cette enquête comme un moyen de commencer dans cette voie.

M. ROSSIGNOL précise que la réserve qu'il a exprimée sur l'opportunité de l'enquête est motivée avant tout par un doute sur l'intérêt des résultats. Tandis qu'il est admis ici qu'il y a intérêt à observer une grande diversité des situations, M. ROSSIGNOL pense que cette diversité est telle qu'on ne saurait en tirer une quelconque tendance, et que l'information ne pourrait être d'aucune aide aux entreprises.

M. FREYSSINET objecte que toute négociation doit précisément être éclairée par la connaissance, et interroge les représentants de la DARES sur le fonctionnement du comité de pilotage.

Mme TOPIOL répond que deux groupes ont été constitués. Un comité technique a d'abord réuni des experts ayant travaillé sur le sujet, susceptibles d'éclairer la connaissance des concepteurs de l'enquête. Un comité de pilotage a ensuite associé les représentants des organisations d'employeurs comme de salariés. Les deux comités se rencontreront pour la présentation d'une première phase de test du questionnaire.

M. PUIG propose que, si l'avis d'opportunité est accordé, soit précisée au compte rendu, à l'attention du Comité du label, la nature des réserves exprimées par les représentants du MEDEF, afin que le Comité du label s'assure effectivement de la robustesse de l'enquête par rapport aux éléments de situation conjoncturelle.

M. FREYSSINET conclut en reprécisant les deux motifs de réticence exprimés : l'impact de la conjoncture risque-t-il de rendre non pertinents les résultats ? Le degré d'hétérogénéité ou de variance est-il tel que, compte tenu de la dimension de l'échantillon, on ne pourra qu'avoir un constat de diversité sans pouvoir en tirer des enseignements généralisables ?

La formation accorde un avis d'opportunité favorable.

#### **Enquête « Motivation de l'actionnariat salarié »**

M. DAYAN précise que, parmi les raisons qui motivent cette enquête, figure notamment une demande explicite du Conseil supérieur de la participation, qui souhaite développer l'information sur cet aspect de l'actionnariat salarié. Les sources statistiques disponibles, dont l'enquête PIPA, donnent beaucoup d'éléments sur l'intéressement et la participation, mais beaucoup moins sur l'actionnariat salarié lui-même.

Il s'agirait d'une enquête postale, utilisant en partie le dispositif ACEMO. Cette enquête s'adresserait d'une part à 700 entreprises, et d'autre part à 5 000 salariés de ces entreprises, avec une interrogation de l'ordre de quinze minutes de chaque côté. Cela suppose un échantillon complémentaire de salariés tiré dans les DADS, à partir de l'identification des entreprises de l'échantillon des entreprises.

S'agissant des entreprises, le questionnaire s'intéresserait aux modalités d'accès à l'actionnariat proposées aux salariés dans l'entreprise, aux objectifs de cette pratique, et à la question de la représentation des salariés actionnaires dans les instances de l'entreprise. Concernant les salariés, l'enquête chercherait à évaluer l'information des salariés sur l'existence du dispositif d'actionnariat, ainsi que les motifs pour lesquels ils y participent ou n'y participent pas. L'objectif est d'obtenir, au-delà d'une simple mesure quantitative du phénomène, des indications à la fois sur les motivations des deux parties, et sur l'impact quant à la représentation des salariés dans l'entreprise via leur qualité d'actionnaires.

Le groupe de pilotage se coordonnerait avec un groupe statistique que le Conseil supérieur de la participation vient de créer. L'enquête devant avoir lieu vers la fin de l'année 2000, on prévoit une exploitation en 2001.

#### **Débat**

M. ROGER note que l'interrogation des salariés ne paraît pas trop lourde dans ce cas. Quoi qu'il en soit, il rappelle qu'il n'entre pas dans les attributions du Conseil supérieur de la participation de traiter de l'actionnariat salarié, ce qui pourrait conduire à considérer que la demande est nulle et non avenue.

Sur le fond, il lui semble que l'enquête, compte tenu de son poids, n'a pas un caractère de priorité. Il pense que l'enquête PIPA est suffisante bien que purement quantitative, et qu'il est toujours possible

d'y ajouter des questions complémentaires. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il émet des réserves sur l'intérêt de l'enquête.

M. RIANDEY fait savoir que la question de l'actionnariat salarié va toucher directement la question des stock-options, même si le mot n'a pas été prononcé. Cela signifie qu'il faudra considérer la nécessité d'une stratification de l'échantillon des salariés.

M. DAYAN répond qu'une enquête sur les stock-options, les plans d'options sur actions, a été menée en 1998. La pratique des options sur actions a plutôt une visée de distribution de revenus envers une partie des salariés, cadres essentiellement, alors que dans le cas de l'actionnariat au sens classique du terme, il s'agit de la participation des salariés au capital des sociétés par action.

S'agissant du Conseil supérieur de la participation, il apparaît à M. DAYAN que la demande émane du Conseil dans son ensemble, et qu'elle n'aurait pas été contestée par les partenaires sociaux présents.

M. ROGER maintient sa réserve de fond, et déclare qu'il n'a pas connaissance que les représentants syndicaux se soient prononcés dans ce sens au CSP. Quoi qu'il en soit, il répète que le Conseil supérieur de la participation ne peut pas prendre des décisions pour lesquelles il n'a pas autorité.

M. DAYAN fait savoir qu'il ne considère pas le vœu du CSP comme une décision, mais qu'il l'a signalé comme un élément important à l'origine de la demande. Par ailleurs, et en dehors même de l'intérêt qu'y porte le CSP, c'est une question dont l'intérêt s'est développé dans la période récente.

M. RENARD, s'exprimant en tant que membre du Bureau, demande si ce sujet d'enquête n'intéresse pas la formation « Monnaie, finances, balance des paiements ».

Mme AMIEL précise que cette formation n'a pas été consultée, bien qu'elle ait pu y prétendre effectivement s'agissant des questions de portefeuilles et d'actionnariat. C'est pourquoi il est possible d'organiser une consultation par écrit.

M. FREYSSINET ne voit pas d'objection à ce que la formation « Monnaie, finances, balance des paiements » soit consultée si elle couvre normalement ce domaine, bien que cela ne paraisse pas évident à l'énoncé de son titre.

Mme AMIEL rappelle que la règle veut que l'avis d'opportunité soit demandé à une seule formation, en l'occurrence celle dont relève le programme du service producteur. C'est pourquoi la formation « Monnaie, finances, balance des paiements » examine le programme de la COB, ou a examiné il y a quelques années, une enquête auprès des ménages, dite « enquête Titres » de la Banque de France, sur les détentions d'actifs financiers. Il serait donc légitime qu'elle fût informée de l'existence du projet de la DARES.

M. FREYSSINET confirme son accord pour qu'une autre formation donne son avis sur le projet si la gestion du CNIS le prévoit, mais considérant qu'il s'agit ici d'une problématique « revenus » des salariés, il lui apparaît que la formation « Emploi Revenus » doit bien exprimer son point de vue également.

Il propose de noter les réserves manifestées par le représentant de la CGT, qui portent principalement, mise à part la remarque sur les attributions du Conseil supérieur de la participation, sur l'absence de priorité dans le contexte actuel à réaliser une recherche qualitative sur ce thème, étant donné que le dispositif quantitatif pourrait, le cas échéant, être complété.

La formation accorde un avis d'opportunité favorable.

### **Enquête sur le comportement des entreprises en matière de réduction de la durée du travail**

M. FREYSSINET introduit ce point en expliquant qu'il s'agit d'examiner la reprise par la DARES d'une opération ayant déjà reçu un avis d'opportunité l'année précédente. L'enquête sur le comportement des entreprises en matière de réduction de la durée du travail, a en effet été réalisée l'an dernier auprès de 500 entreprises. La législation ayant changé, la DARES propose de rééditer l'enquête auprès de 1 000 entreprises.

L'enquête se situant pour l'essentiel dans le prolongement de la précédente, avec des méthodes et un questionnaire presque identiques, il convient de décider si un nouvel avis d'opportunité s'impose.

M. DAYAN précise que le questionnaire a été adapté à la deuxième loi. Parmi les 500 entreprises sollicitées l'an dernier, une minorité était passée à 35 heures hebdomadaires, tandis qu'on s'attend cette année à observer cette situation dans la moitié de l'échantillon.

M. ROGER rappelle les propositions faites à l'occasion de l'examen précédent, concernant l'intérêt d'une interrogation des participants à la négociation sur les 35 heures, c'est-à-dire les organisations syndicales ou les mandatés. Il renouvelle ses réserves sur la loi Robien, et préférerait que l'enquête se limite aux 35 heures. Par ailleurs, il souhaite que le questionnaire permette de repérer le sexe de l'enquêté, notamment pour affiner l'observation du travail à temps partiel.

M. RENARD pense que la réouverture du débat en opportunité n'est pas nécessaire, puisqu'il s'agit d'un processus de suivi d'une mesure, programmé dans le dispositif. Par ailleurs, il s'interroge sur la coordination possible avec le fichier de la Banque de France, au sujet de la durée d'utilisation des équipements.

M. DAYAN reconnaît l'intérêt d'interroger les salariés, mais objecte la lourdeur et la difficulté de l'opération. En effet, accéder aux représentants des salariés, en les interrogeant dans l'entreprise en parallèle à l'interrogation de l'employeur ou d'un représentant de la direction, est délicat, et peut entraîner des biais dans les réponses.

Concernant la durée d'utilisation des équipements, les questions posées par l'enquête ne visent pas à recueillir des données quantitatives comme l'an dernier, mais plutôt à obtenir des informations qualitatives. En particulier, la durée d'utilisation de ces équipements est-elle un des paramètres pris en compte dans l'aménagement du temps de travail, corollaire de la réduction ? La Banque de France, pour sa part, suit le taux d'utilisation de façon conjoncturelle.

M. FREYSSINET propose d'organiser ultérieurement une réflexion globale sur les enquêtes en entreprises, selon qu'elles s'adressent uniquement aux employeurs, ou également aux salariés. Il s'agirait de déterminer dans quels cas la double interrogation est riche et nécessaire, et dans quels cas elle est lourde, coûteuse, et donc non indispensable. Cette réflexion pourrait s'appuyer sur une rétrospective de deux à trois ans d'enquêtes DARES, et s'attacherait à décrypter a posteriori les critères pertinents.

M. DAYAN se déclare prêt cependant à intégrer dans ce projet d'enquête la possibilité de rencontrer des représentants du personnel. Mme AMIEL fait savoir qu'alors un nouvel avis d'opportunité serait nécessaire.

M. FREYSSINET conclut en retenant que l'avis d'opportunité précédent est valable pour cette enquête telle qu'elle est présentée. Si l'hypothèse d'une interrogation des délégués syndicaux ou des mandatés est confirmée, un avis spécifique d'opportunité sera soumis à la formation.

### **V - Projet d'avis de la formation**

(Avis de la formation / rappel de la date de l'assemblée plénière au 7 décembre 2000 / fixation de la date de la prochaine formation au 27 septembre 2000)

Le Président lève la séance.

---

**Adoption du compte rendu**

Rédactrice : Mme SORET

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 19 octobre 2000 (tél. : 01 41 17 52 91). Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2000.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

---

- Extrait du rapport du CNIS n°54 : Avis sur les programmes statistiques 2000
- Avant-projets de programmes statistiques 2001
- Programme de travail 2000 de l'UNEDIC





## AVIS D'OPPORTUNITÉ



Paris le 20 juillet 2000 n°480/D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête sur la motivation de l'actionnariat salarié

---

*Programme* : 2000

*Emetteur* : ministère du travail et de la solidarité, DARES

Au cours de sa réunion du 26 mai 2000, la formation Emploi, revenus a examiné le projet en référence, qui en fait se compose de deux enquêtes : l'une auprès des employeurs et l'autre auprès des salariés d'entreprises pratiquant l'actionnariat salarié.

L'objectif de cette opération est de compléter de manière qualitative l'enquête PIPA (Participation, Intéressement, Plans d'épargne et Actionnariat des salariés). L'enquête auprès des employeurs doit notamment fournir des indications sur les conditions d'accès offertes aux salariés et leur représentation dans les instances dirigeantes des entreprises ; l'enquête auprès des salariés doit donner des informations sur leur niveau d'information sur ces dispositifs, et les raisons pour lesquelles ils ont acquis ou non des actions.

Cette enquête qualitative du ministère de l'emploi et de la solidarité, entre dans le cadre des travaux du Conseil supérieur de la Participation ; elle permet de mieux comprendre les résultats quantitatifs de l'enquête PIPA. Elle sera réalisée par voie postale, auprès d'un échantillon d'environ 700 entreprises et 5 000 salariés, fin 2000-début 2001. Le temps de remplissage des questionnaires est évalué à 15 minutes.

Le groupe de pilotage comprend des membres de la DARES, de la DTR, de l'INSEE et des représentants des partenaires sociaux.

Les résultats seront publiés dans la série Premières synthèses de la DARES.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête, avec réserves du représentant de la CGT, qui pense qu'on pourrait se limiter à l'enquête PIPA.

Paris le 20 juillet 2000 n°479/D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête sur la gestion de la main-d'œuvre selon l'âge

---

*Programme* : 2000

*Emetteur* : ministère du travail et de la solidarité DARES

Au cours de sa réunion du 26 mai 2000, la formation Emploi, revenus a examiné le projet en référence. Dans un contexte de vieillissement de la population active, cette enquête a pour objectif d'observer comment les établissements envisagent de s'adapter aux nouvelles conditions du marché du travail et résoudre les difficultés de recrutement qui émergent dans certaines activités.

Pour cela sont abordés :

- les caractéristiques de l'entreprise à laquelle appartient l'établissement et celles de l'établissement : secteur d'activité, taille, performances économiques,....,
- la caractérisation des emplois par âge (part des 50 ans ou plus et des moins de 30 ans), sexe, statut de l'emploi occupé et flux d'emploi par âge (recrutements , départs),
- les dispositions spécifiques concernant l'emploi des salariés âgés (formation, profils de salaire, promotion, aménagement du poste de travail),
- la gestion prospective de la pyramide des âges.

3 500 établissements du secteur privé et semi-concurrentiel de 10 salariés ou plus seront enquêtés. La base de sondage sera celle utilisée pour le tirage de l'échantillon de l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO) et la mise à jour de la liste des établissements assujettis à la déclaration des mouvements de main-d'œuvre (DMMO).

La collecte sera assurée par un sous-traitant, sélectionné par appel d'offre dans le cadre d'un marché européen. Elle sera réalisée au cours du deuxième semestre 2000, par entretien entre un enquêteur et un responsable de l'établissement ; le temps de réponse est évalué à une heure.

Le comité de pilotage s'est déjà réuni. Il comprend des personnes représentant les ministères (DARES, SESSI, INSEE, DGEFP), les chercheurs (IRES, CREAPT), les entreprises (SANOFI), les partenaires sociaux. Les résultats seront publiés dans les revues et ouvrages de la DARES et des organismes participant au comité de pilotage.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête, avec réticences des représentants des entreprises (la conjoncture risque de rendre les résultats non pertinents, et le degré d'hétérogénéité est tel que compte tenu de la taille de l'échantillon, on ne pourrait en tirer des enseignements généralisables).

Paris le 20 juillet 2000 n° 478/D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Panel de suivi des bénéficiaires des politiques spécifiques d'emploi

---

*Programme* : 2001

*Emetteur* : ministère de l'emploi et de la solidarité, DARES

Au cours de sa réunion du 26 mai 2000, la formation Emploi, revenus a examiné le projet en référence. Les objectifs généraux de cette enquête sont le suivi concomitant de bénéficiaires de dispositifs spécifiques de politique d'emploi et de populations témoins de demandeurs d'emploi non passés par ces dispositifs, pour en mesurer l'impact sur les trajectoires individuelles. Sept mesures de politique d'emploi seront inscrites à ce programme :

- les contrats de qualification (CQ) ;
- les contrats initiative emploi (CIE) ;
- les contrats emploi solidarité (CES) ;
- les contrats emploi consolidé (CEC) dont deux modalités distinctes seront étudiées : les CEC suivant un passage en CES et les CEC à accès direct ;
- les emplois-jeunes (CEJ) ;
- le dispositif trajectoire d'accès à l'emploi (TRACE).

Les principaux thèmes abordés sont le déroulement du passage dans les dispositifs et le parcours professionnel à leur issue. Ces travaux font suite à une précédente vague d'enquête par panel qui s'est déroulée entre 1994 et 1998.

Sont enquêtées 2 à 3 000 personnes sorties des dispositifs au cours du troisième trimestre 1999. La collecte aura lieu dix-huit mois puis trois ans après la sortie du dispositif. Toutefois les bénéficiaires des dispositifs CEC à accès direct, et emplois-jeunes, dont on suivra les premières cohortes, feront l'objet d'un traitement particulier compte tenu de la durée maximale de maintien dans ces mesures (5 ans) : 3 interrogations sont prévues pour les premiers et 4 pour les seconds qui permettront de rendre compte à la fois du déroulement et de l'issue des passages. D'une durée évaluée à quinze minutes, les entretiens auront lieu par téléphone, entre le premier trimestre 2001 et le troisième trimestre 2005. Une relance par interview en face à face est prévue pour environ 300 non-répondants de chaque dispositif.

Il existe deux groupes de pilotage : l'un, technique, qui comprend des représentants du ministère de l'emploi, d'organismes et de laboratoires de recherche, et l'autre des partenaires sociaux. Les résultats feront l'objet de publications par la DARES.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 20 juillet 2000 n°477/D130

## AVIS DOPPORTUNITE

### Enquête Emploi renouvelée dans les DOM

---

*Programme* : 2001

*Emetteur* : INSEE, département de l'emploi et des revenus d'activité

Au cours de sa réunion du 26 mai 2000, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête en référence, dont la demande a pour origine un règlement communautaire.

Cette enquête dans les DOM complète la couverture géographique de l'enquête Emploi métropolitaine, et donne des informations que ne peuvent pas fournir les fichiers administratifs, en particulier sur la disponibilité des chômeurs et leurs réelles démarches de recherche d'emploi. Elle permet aussi d'améliorer la connaissance de l'emploi dans les DOM en prenant en compte les spécificités de la population active (emplois occasionnels et ponctuels, pluri-activité non déclarée, migration).

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la composition du ménage, la situation au regard de l'emploi selon la définition du BIT, les caractéristiques de l'emploi, le sous-emploi, la recherche d'un emploi, l'éducation et la formation, la situation au regard de l'emploi un an auparavant, et les revenus (activité principale, secondaire, prestations sociales).

L'échantillon comprend 16 000 (4 000 par DOM) ménages ordinaires résidants dans les DOM. La collecte se déroulera annuellement à partir de 2001, du 15 mars au 15 juin à la Réunion et du 1er avril au 30 juin aux Antilles-Guyane. Effectuée par CAPI, sa durée est estimée à 30 minutes.

Le groupe de pilotage comprend des personnes de l'INSEE (Direction générale et DOM), du CRIES de la REUNION et d'un représentant du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer.

Les résultats seront transmis à EUROSTAT qui les diffusera dans ses publications, mais aussi publiés localement sous forme d'articles. Une plaquette des principaux résultats sera remise aux ménages enquêtés.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.